

ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY

SECRETARIAT

P. O. Box 3243

ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAINNE

SECRETARIAT

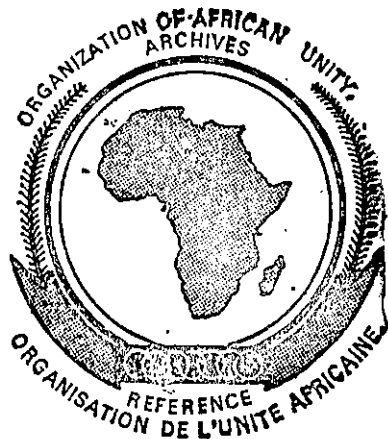
B. P. 3243

CM/324

CM/327

CONSEIL DES MINISTRES  
Quatorzième Session Ordinaire  
ADDIS ABABA. Février/Mars 1970

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA DATE ET LE LIEU DE LA  
CONFERENCE AU SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT



DT/MT

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA DATE ET LE LIEU DE LA  
CONFERENCE AU SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

1. Habituellement, la Conférence au sommet de l'OUA se tient en septembre à une date que décide la Conférence elle-même.
2. La sixième Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui s'est tenue à Addis Abéba, du 6 au 10 septembre 1969, a décidé de tenir sa prochaine session dans les premiers jours de septembre 1970 en laissant au Gouvernement éthiopien, en coopération avec le Secrétariat général de l'OUA, le soin de proposer une date précise dans les premiers jours de septembre 1970.
3. Il convient de dire qu'au moment de cette décision en septembre 1969, certains Chefs de délégation avaient déjà exprimé le souhait de voir la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement se tenir désormais à une période différente.
4. De même, certaines délégations avaient suggéré que cette question fasse l'objet de consultations privées, compte tenu des convenances, des problèmes particuliers et des exigences des divers gouvernements membres.
5. Cette question a déjà fait, dans le passé, l'objet de très nombreux débats et de consultations privées et si la date de septembre a été finalement retenue à l'issue de ces échanges, c'est essentiellement pour permettre à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de donner, en temps opportun aux représentants africains, des indications claires sur la politique concertée des Etats indépendants d'Afrique sur les grands sujets de préoccupation africaine et internationale, afin de mieux guider l'action concertée des délégations africaines à la session annuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies qui débute toujours le troisième mardi de septembre de chaque année.

6. Pour parvenir à cette décision, les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont essentiellement fondés sur l'Article VIII de la Charte qui demande que soit effectuée, au niveau de l'OUA, une étude appropriée des questions d'intérêt commun pour l'Afrique en vue de coordonner et d'harmoniser dans le domaine politique et diplomatique l'action concertée des gouvernements des Etats membres.

7. C'est pour cette raison que toutes les propositions tendant à fixer la date de la Conférence au sommet après le mois de septembre ont été repoussées.

8. Il convient, cependant, de signaler que certains Chefs d'Etat et de Gouvernement ont depuis longtemps contacté le Secrétariat général pour l'informer qu'un certain nombre de facteurs et d'exigences nationales ou autres les empêchaient de prendre part aux sessions de la Conférence durant les mois d'août et de septembre.

9. Ces Chefs d'Etat ont suggéré que la date ne pouvant être reculée soit, si possible, avancée pour leur permettre de participer effectivement aux travaux importants des futures sessions de la Conférence.

10. Depuis septembre dernier, de nombreuses consultations ont eu lieu à cet égard et le Secrétariat général a été invité par certains gouvernements membres de suggérer au présent Conseil des Ministres d'examiner ce problème et d'envisager la possibilité d'avancer la date de la Conférence, dans le souci d'élargir au maximum la participation effective des Chefs d'Etat et de Gouvernement aux prochaines sessions de la Conférence.

11. A cet égard, la fin du mois de juin et le début du mois de juillet ont été suggérés comme dates possibles pour les futures conférences au sommet de l'OUA.

12. Le Secrétariat général, conformément aux demandes de certains gouvernements membres, a l'honneur de soumettre cette question à l'examen attentif de la quatorzième session ordinaire du Conseil des Ministres.

13. Enfin, le Secrétariat général souligne à l'intention du Conseil qu'au cas où une décision d'avancement de la date serait prise, il conviendrait, en outre, dans le même esprit, d'avancer la date de la première session budgétaire du Conseil des Ministres pour conserver le même intervalle de temps entre ces deux assises importantes de l'Organisation de l'Unité Africaine.

14. Finalement, le Secrétariat général voudrait informer le Conseil qu'il ne voit aucune difficulté particulière, dans le domaine administratif et technique, à la tenue des sessions à venir de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en juin ou juillet et à avoir ainsi la session budgétaire du Conseil des Ministres en novembre ou décembre de chaque année.-



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1970-02

# Report of the secretary general on the date and venue of the summit conference of heads of State and Government

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/7502>

*Downloaded from African Union Common Repository*